DEMANDEZ VOTRE PERMIS DE VÉGÉTALISER

1

J'ai **envie de planter** dans l'espace public (seul.e, en collectif ou avec une association) et j'ai **repéré un endroit** dans la rue.

2

Je fais une **demande de permis** en ligne ou je retire mon dossier d'inscription en mairie : j'explique mon projet, je lis et **signe la charte** de végétalisation citoyenne.

3

La mairie étudie ma demande et se rend sur place avec moi pour s'assurer que mon projet est réalisable.

Ma demande ne respecte pas les conditions (ex : bloque la visibilité ou la circulation). **La Ville m'aide à trouver une solution** alternative et finalise ma demande.

4

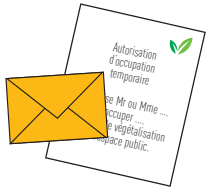

C'est bon ! Je reçois mon permis de végétaliser : une **autorisation d'occupation temporaire** de l'espace public signée par la mairie.

5

Je viens **récupérer mon kit** de végétalisation (un affichage, un sachet de graines et éventuellement une clôture en bois) et je **débute mes plantations** dans les 3 mois.

À NOUS DE JOUER !

FAISONS PLUS DE PLACE À LA NATURE EN VILLE !